visa thailande ?
Posté par nissart06 - le 12 Novembre 2011 à 12:42

_____

bonjour a tous

jai un grave probleme c que je part pour la thailande le 2 decembre mais je nai pas fais de visa car on ma dit tu le faire arriver labas .mais j ai lue sur des livres que la compagnie peut me refuser si je nai pas de visa en plus je comprent pas tros toute les forme de visas lol car il me donne 30 jours si j arrive par avion et que mon billet dois avoir une date de moin ou egale a 30 jours et le mien et de 2 mois comment faire je suis perdue car pour moi arriver labas je fesais 30 jour apres depart au laos 15 jour et retour pour 15 jour supl en thailande svp aider lol le voyage approche

PS ne pas regarder les faute d orth merci encore

nissart06

==========

Re: visa thailande ?
Posté par spYz - le 12 Novembre 2011 à 13:59

_____

Deja il faudrai savoir combien tu reste de temps. SI c'est moin de 30 jours tu n'as besoin de rien...

==========

Re: visa thailande ?
Posté par nissart06 - le 12 Novembre 2011 à 15:23

_____

ben je reste 30 jour en thailande et apres je part 15 jour au laos pour renouveler le visa et apres je revien 15 jour en thailande donc je suis un peu perdue en tout sur moçn billet aller retour il ya 2 mois

merci

==========

Re: visa thailande ?
Posté par csigufr - le 13 Novembre 2011 à 06:08

_____

Si tu arrive par avion, tu a 30 jours sur le territoire thaï sans visa.

Si tu arrive Par train, bus ou tout autres moyen terrestre tu a 15 jours sans visa.

Quand tu sort de Thaïlande et revient âpres quelques jours passé a vadrouillé en Asie (ou autre)

Tu aura de nouveau 30 jours ou 15 jours selon t'on moyen de locomotion pour entré dans le pays.

Si tu ne sort pas de Thaïlande et veut resté sur place 1 a 2 mois de plus, c'est simple, tu va au ministère des affaires étrangère et hop tu va payé quelques euros, tu sortira de la bas avec une extension « tampon du visa renouveler» mais il faut savoir que une fois effectué 2 fois 3 mois sur place il te faudra attendre 90 jours avant de pouvoir revenir en Thaïlande

En cas d'overstay, tu aura une amende de 500 bath par jours supplémentaire. A payer a l'aéroport. Bon tu aura des gros yeux, peut être même une petite leçon de morale mais si tu peut payer tu rentrera chez toi sans soucis.

A l'aéroport de Bangkok les overstay sont fréquent.

Je te souhaite un bon trip en Thaïlande.

Juste a savoir ! si tu reste 30 jours en thaï et âpres sort du pays 15 jours pour y revenir 15 jours de plus. Aucun besoin de visa.

==========

Re: visa thailande ?

Posté par spYz - le 13 Novembre 2011 à 10:47

_____

Il te faudra quand meme un Visa pour allez au Laos par contre.

==========

Re: visa thailande ?

Posté par nissart06 - le 13 Novembre 2011 à 19:13

_____

merci a vous deux j avais surtout peur que a laeroport de nice ou a dubai qui me refuse a cause du billet aller retour

merci encore

et une derniere question les vacssins il faut les quelles pour un hommme qui part en sac a dos lol merci

==========

Re: visa thailande ?
Posté par csigufr - le 14 Novembre 2011 à 05:50

_____

Il est vrai que la compagnie arienne peut refuser le départ. Ça sera a toi de faire le « beau parleur » si l'hôtesse d'accueille s'en rend compte. Pour les vaccins aucun n'est obligatoire et aucun conseillé, juste avoir de bon reflex. Boire l'eau que en bouteille « fermer », évite de manger trop épicé « May pet » ect. Passe de bonne vacances…

==========

Re: visa thailande ?
Posté par Supermotard - le 14 Novembre 2011 à 19:02

_____

Attention tout de même au nombre de jours précis... En effet, j'ai cru comprendre que l'on parle de 4 semaines et donc 28 jours sans visa plutôt que de 1 mois qui ne veut rien dire puisqu'un mois ce peut être 28, 29, 30 ou 31 jours !

Pour les dépassement de durée au retour, ça m'est arrivé par mégarde. L'officier de l'immigration m'a fait sortir de la file et m'a confié à un collègue qui m'a fait les gros yeux et a assorti ça d'une discours de moral en thaï. J'ai juste compris que ce que j'avais fait n'était pas bien... Mais il m'a tamponné le passeport et ne m'a rien fait payer. Bon, il ne s'agissait que de moins de 24 heures de dépassement. Je pense que si c'est une durée plus importante, c'est plus sévère.

Comme ton voyage est prévu début décembre, Tu as le temps de demander et d'obtenir un visa de 2 mois prolongeable d'un mois sur place. Si tu as plus de 50 ans, tu peux demander un visa "retraité" de trois mois sans avoir de démarche à faire une fois en Thaïlande. Suivant ton lieu de résidence, adresse toi soit à l'ambassade de Thaïlande à paris soit aux consulat de ta région. Je sais qu'il y en a au moins un à Bordeaux et un à Lyon.

Si tu fais la démarche pour demander un visa, je te recommande de faire une demande par mél auprès soit de l'ambassade soit auprès du consulat auquel tu ira déposer ton dossier pour qu'ils te communiquent par mél les formulaires à remplir et la liste des documents qu'ils exigent. C'est important, parce que par exemple le consulat de Lyon refuse les dossiers montés avec les formulaires de l'ambassade ou d'un autre consulat.

Ensuite le mieux est de venir sur place déposer ton dossier. Prévois de l'argent espèce pour régler. Si ton dossier est complet, on te donne ton visa immédiatement.

==========